



**Assemblée Générale Ordinaire
Procès verbal du 09.04.2015**

**10 Rue Pergolèse
FEDA**

75116 PARIS

09.04.2015



Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire ASAC du 9 Avril 2015 au 10 Rue Pergolèse – 75116 PARIS

L'an deux mille quinze, et le neuf avril, à quatorze heures, les membres de l'association ASAC, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 10 Rue Pergolèse, 75116 PARIS sur convocation, par courrier électronique, faite par le Président Denis SIMON.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des membres représentés ont été annexés à la feuille de présence.

Membres présents :

- M. Denis SIMON	Président - Garlouis Centre de Contrôle
- M. Eric LOURADOUR	Trésorier – Atelier Corrèzien de Freinage
- M. Stéphane BLANDIN	Niort Frères
- M. Bernard CHEVALLIER	Gobillot
- M. Gérard CORNUT	Cornut Service
- M. Luc DARPHEUIL	Autodistribution
- M. Benoît MIGEON	TVI
- M. Jean-Gabriel OLIVIER	CVI
- M. Stéphane RAVION	CCA
- Mme Catherine VUILLEMET	Alliance Industrie

Administrateur absent et non excusé :

- M. Philippe TARRI	Secrétaire Général - Groupe Laurent
-	

Administrateurs absents et excusés :

- M. Jean François BERNARD	G. TRUCK
- M. Vincent TOUZANNE	Comminges Diesel
- M. Robby VANDENBERGHE	G. TTRUCK

Invité présent :

- Mme Sylvie JAYLES	Déléguée Générale ASAC
---------------------	------------------------

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par Monsieur Denis SIMON, Président.
Madame Sylvie JAYLES est choisie comme secrétaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Il n'y a donc pas de quorum.



Monsieur le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- 1°) Un exemplaire de la lettre de convocation et des pièces annexées à cette convocation ;
- 2°) La feuille de présence de l'Assemblée ;
- 3°) Le projet des résolutions qui sera soumis à l'Assemblée ;
- 4°) Le rapport moral du Président ;
- 5°) Le rapport financier du Trésorier ;

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- * **Approbation du procès-verbal de la précédente AGO en date du 17/04/2014,**
- * **Lecture du rapport moral du Président au titre de l'exercice clos le 31/12/2014,**
- * **Lecture du rapport financier du Trésorier au titre de l'exercice clos le 31/12/2014,**
- * **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2014 et affectation du résultat,**
- * **Quitus de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil d'Administration,**
- * **Pouvoir à donner en vue des formalités,**
- * **Questions diverses.**

Les résolutions sont alors soumises aux voix :

✓ **Première résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver le procès verbal de la précédente Assemblée Générale Ordinaire en date du 17 Avril 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport moral du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Troisième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport financier du Trésorier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



✓ **Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture, du rapport moral du Président, du rapport financier du Trésorier approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, en conséquence de la précédente décision, approuve les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Sixième résolution**

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2014, font apparaître un bénéfice de 10.057 €.
L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter ce bénéfice de la sorte :

Au poste « réserves/fonds associatifs », 10.057 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Septième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15h15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture, par les membres du bureau.

Le Président
Denis SIMON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Simon', with a stylized flourish at the end.

Le Secrétaire Général
Benoît MIGEON